



## 14ème législature

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>102612</b>  | <b>De M. Bernard Perrut ( Les Républicains - Rhône )</b> | <b>Question écrite</b>                                       |
| <b>Ministère interrogé &gt;</b> Premier ministre   |  | <b>Ministère attributaire &gt;</b> Action et comptes publics |
| <b>Rubrique &gt;</b> fonctionnaires et agents publics  | <b>Tête d'analyse &gt;</b> réforme                       | <b>Analyse &gt;</b> CESE. recommandations. perspectives.     |
| Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |  |  |

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental, sur sa demande, concernant les pistes d'avenir pour la fonction publique. Le CESE a construit ses recommandations autour de trois grandes idées directrices. La première piste de réflexion est de mener un travail de fond sur les missions de la fonction publique et de déterminer les moyens consacrés à leur exécution. La seconde vise à valider les principes fondateurs de la fonction publique, dont le principe statutaire. Enfin le CESE préconise de favoriser l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société (demande de simplification, réactivité et de proximité, transformation numérique, besoins sociaux). Aussi il souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner aux recommandations du CESE pour faire évoluer la fonction publique parallèlement aux mutations que connaît la société française.